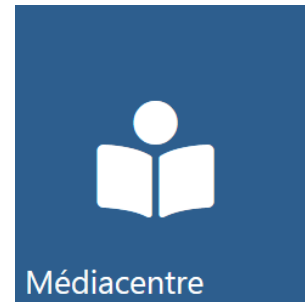
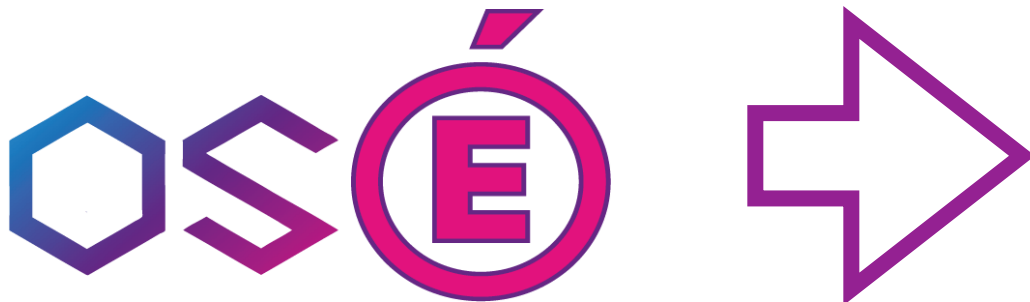






LES RESSOURCES NUMÉRIQUES dans les ENT

GUIDE RAPIDE



Avec la mise en place du **GAR**, les ressources numériques sont désormais accessibles à l'utilisateur dans le médiacentre de l'ENT



 À tes côtés pour DEVOIRS FAITS	★ Devoirs faits CNED ressources d'entraînement et d'accompagnement scolaire
 éduthèque	★ Offre Éduthèque d'ARTE ARTE France ressources de référence, dictionnaires et encyclopédies
	★ Pix GIP PIX ressources d'entraînement et d'accompagnement scolaire
 UNIVERSALIS education	Universalis Education ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS FRANCE ressources de référence, dictionnaires et encyclopédies

RAPPEL IMPORTANT



Les ressources numériques font partie de la **politique documentaire de l'établissement**. Elles nécessitent une organisation collective discutée en conseil pédagogique et/ou numérique.

Le chef d'établissement est le responsable de la politique documentaire de l'établissement. Il peut déléguer la fonction d'affectation des ressources numériques avec le GAR à un ou plusieurs personnels de l'établissement, notamment au professeur documentaliste.

Par défaut, dans notre académie, cette délégation a été effectuée pour les chefs d'établissement, les RUPN et les professeurs documentalistes.

Il y existe plusieurs types de ressources dans le GAR.

Il faudra affecter les licences à des populations spécifiques pour chacune d'entre elles :

- les **ressources institutionnelles** (BRNE, Eduthèque, PIX, etc...) automatiquement ajoutées au GAR de votre établissement.
- les **abonnements achetés par l'établissement**, pour lesquels il est conseillé de **faire effectuer un recensement par votre Direction ou service d'intendance**, afin de faciliter les affectations des licences (on peut utiliser pour cela le tableau produit par la DANE de Nancy-Metz).



Tableau récapitulatif des ressources numériques acquises par l'établissement



Ce tableau est à remplir par l'équipe de direction et/ou le gestionnaire à chaque rentrée scolaire, puis à transmettre au responsable d'affectation du GAR pour lui permettre d'attribuer les ressources aux élèves et enseignants.

Nom exact de la ressource :	Editeur de la ressource :	Cochez le type de ressource :		Indiquez le nombre de licences ELEVES commandées : <i>(seulement pour les ressources de type abonnement individuel)</i>	Nom des classes et/ou groupes à qui affecter la ressource : <i>(Attention : les dénominations doivent être identiques à celles de l'ENT)</i>	Indiquez le nombre de licences ENSEIGNANTS demandées :		Nom et prénom des enseignants à qui affecter la ressource : <i>(Attention : pour la plupart des ressources il est nécessaire d'obtenir des licences spécifiques pour enseignants)</i>
		abonnement établissement	abonnement individuel			Gratuites <i>(offertes par l'éditeur)</i>	Payantes <i>(commandées par l'établissement)</i>	



Guide de remplissage du tableau récapitulatif



Pour les ressources en abonnement « établissement », il n'est pas nécessaire de préciser à qui l'affecter dans ce tableau, car le nombre de licences disponibles est infini.

Pour les ressources en abonnement « individuel » (notamment les manuels scolaires), l'établissement a généralement acheté un nombre limité de licences. Il est donc nécessaire d'indiquer le nombre acheté et à qui attribuer ces licences dans ce tableau.

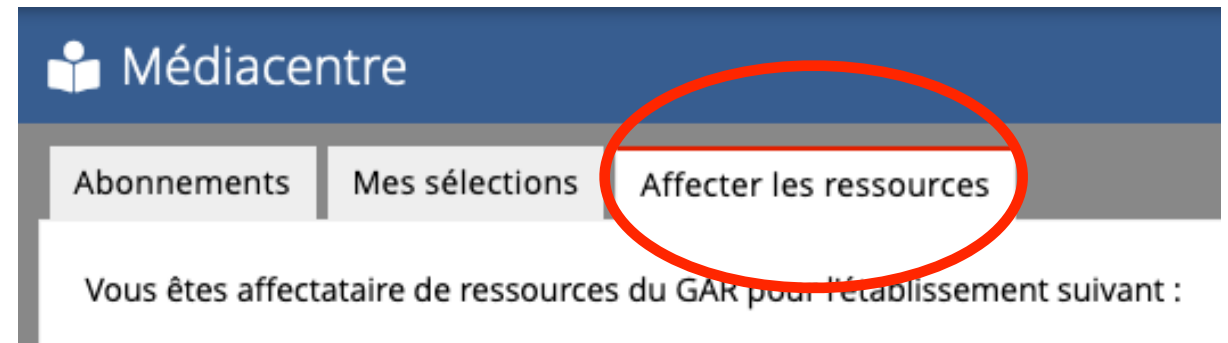
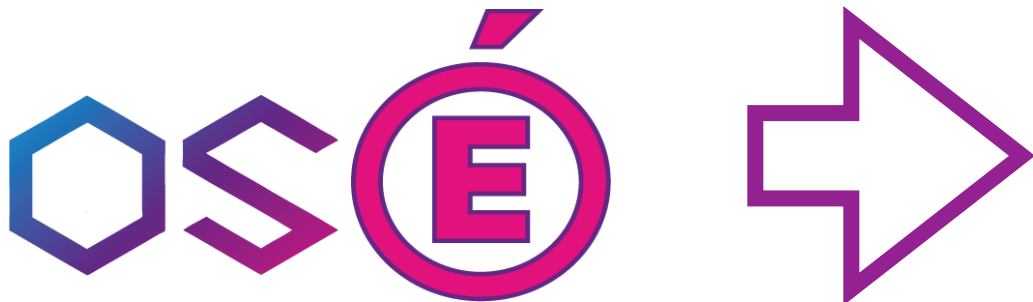
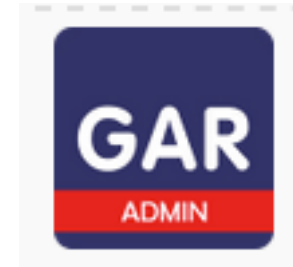
Nom exact de la ressource :	Editeur de la ressource :	Cochez le type de ressource :		Nom des classes et/ou groupes à qui affecter la ressource : <i>(Attention : les dénominations doivent être identiques à celles de l'ENT)</i>	Nom et prénom des enseignants à qui affecter la ressource : <i>(Attention : pour la plupart des ressources il est nécessaire d'acheter/d'obtenir des licences spécifiques pour enseignants)</i>
		abonnement établissement	abonnement individuel		

Il est important d'indiquer chaque groupe et chaque classe à qui affecter la ressource, avec la même dénomination que dans l'ENT.

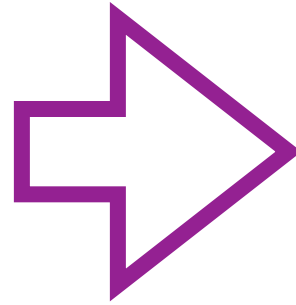
Pour certaines ressources sur abonnement individuel, il est nécessaire que le gestionnaire s'assure auprès de l'éditeur que des licences spécifiques pour enseignants ont été octroyées à l'établissement (certains éditeurs en offrent suite à l'achat de licences élèves, chez d'autres éditeurs elles sont disponibles à l'achat). En effet, les licences destinées au profil « élève » ne pourront pas être attribuées à un autre profil dans le GAR.

En fonction des ressources, il peut être également nécessaire que le gestionnaire s'assure qu'une ou deux licences « professeur-documentaliste » soient octroyées à l'établissement.

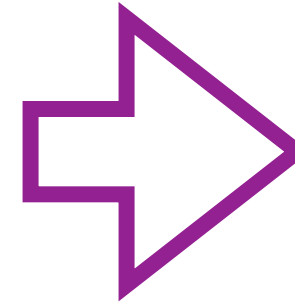
L'affectation de ressources se fait par l'intermédiaire de la console d'affectation GAR.
Seuls les RESPONSABLES D'AFFECTATION ont accès à cette console.



J'ai un problème de
commande ou de nombre de
licences disponibles

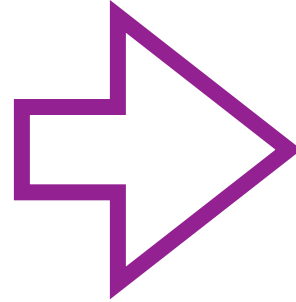


GESTIONNAIRE



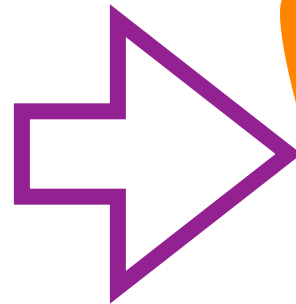
ÉDITEUR, KNE...

J'ai un problème d'affichage
d'une ressource,
d'affectation des licences

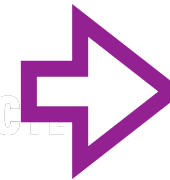


SERVICE D'ASSISTANCE DU GAR

J'ai un problème de
population



LYCÉE
CONNECTÉ



ASSISTANCE LYCÉE CONNECTÉ



AMÉRANA

plateforme d'assistance mutualisée pour l'éducation
de la région académique Nouvelle-Aquitaine